



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://saintclementdesbaleines.fr/>

I. Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

A / LE BUDGET PRINCIPAL

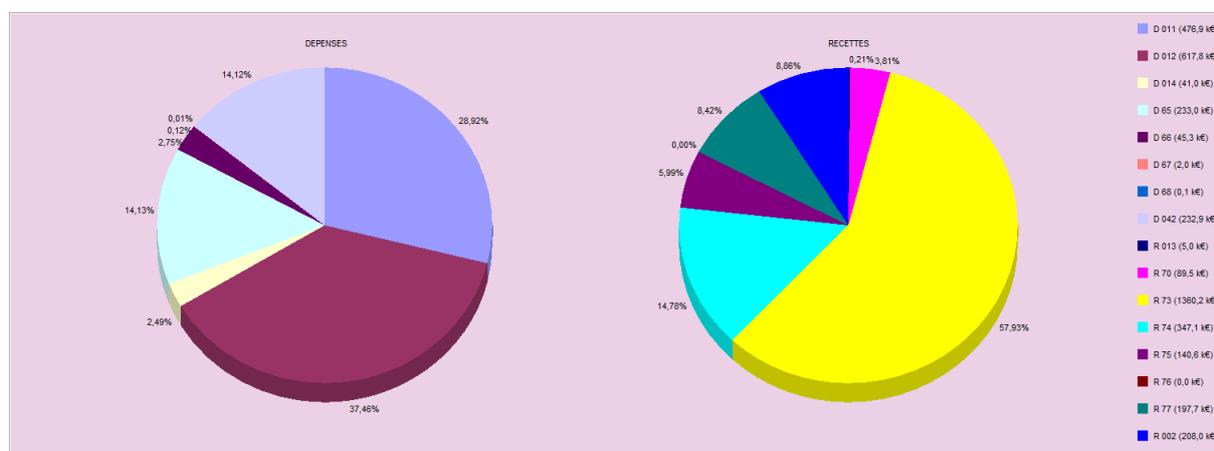
II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des dotations de l'état et de l'impôt auxquels s'ajoute le produit des services.

Dépenses et recettes de fonctionnement réalisées par chapitre – année 2023



<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	476 898,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	617 811,14
014	Atténuations de produits	41 024,00
65	Autres charges de gestion courante	232 975,29
66	Charges financières	45 340,26
67	Charges exceptionnelles	2 035,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	95,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 884,12
	TOTAL DEPENSES	1 649 063,66

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	5 025,24
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	89 477,67
73	Impôts et taxes	1 360 244,83
74	Dotations, subventions et participations	347 092,00
75	Autres produits de gestion courante	140 585,94
76	Produits financiers	17,63
77	Produits exceptionnels	197 682,97
002	Excédent de fonctionnement reporté	208 046,80
	TOTAL RECETTES	2 348 173,08

III. La section d'investissement

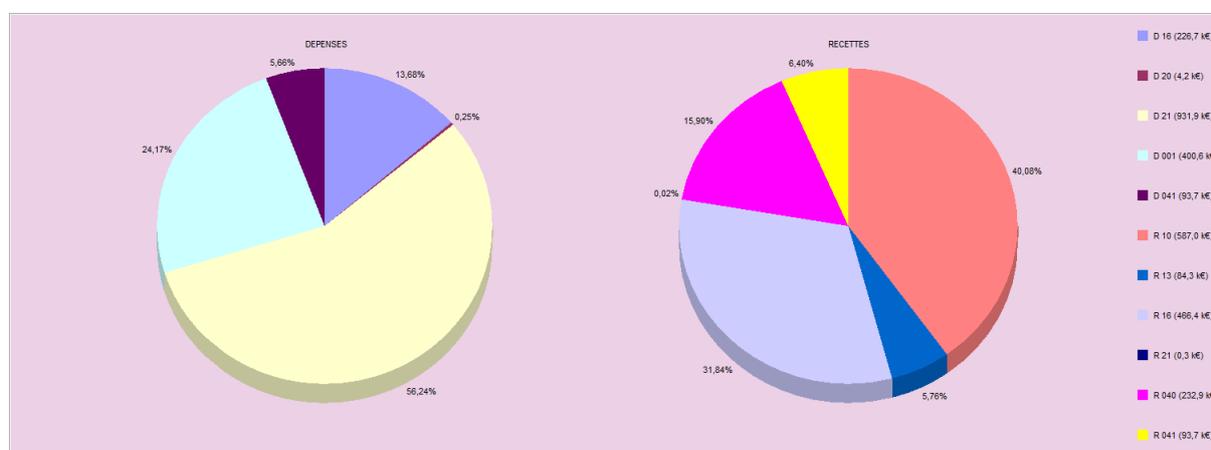
Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes sont principalement constituées des subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, du fonds de compensations de la TVA, des recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire accordés et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses et recettes d'investissement réalisées par chapitre – année 2023



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	226 739,65
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00
21	Immobilisations corporelles	931 877,78
001	Déficit d'investissement reporté	400 571,92
041	Opérations patrimoniales	93 715,86
	TOTAL DEPENSES	1 657 105,21

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	586 968,83
13	Subventions d'investissement reçues	84 343,76
16	Emprunts et dettes assimilés	466 400,00
21	Immobilisations corporelles	283,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 884,12
041	Opérations patrimoniales	93 715,86
	TOTAL RECETTES	1 464 596,03

IV. L'état de la dette

Au 31 décembre 2023, l'en-cours de la dette s'élève à 2 483 065.76 €

Le ratio de capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre sa dette par mobilisation de la totalité de son épargne brute annuelle.

La capacité d'épargne et de désendettement

RECETTES REELLES	2 140 126.28
- DEPENSES REELLES (hors intérêts de la dette)	1 370 839.28
EPARGNE BRUTE	769 287.00

ENCOURS DE LA DETTE au 31/12	2 483 065.76
AMORTISSEMENT ANNUEL DE LA DETTE	271 556.01
(1) CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3.23
(2) DUREE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE	9 ans

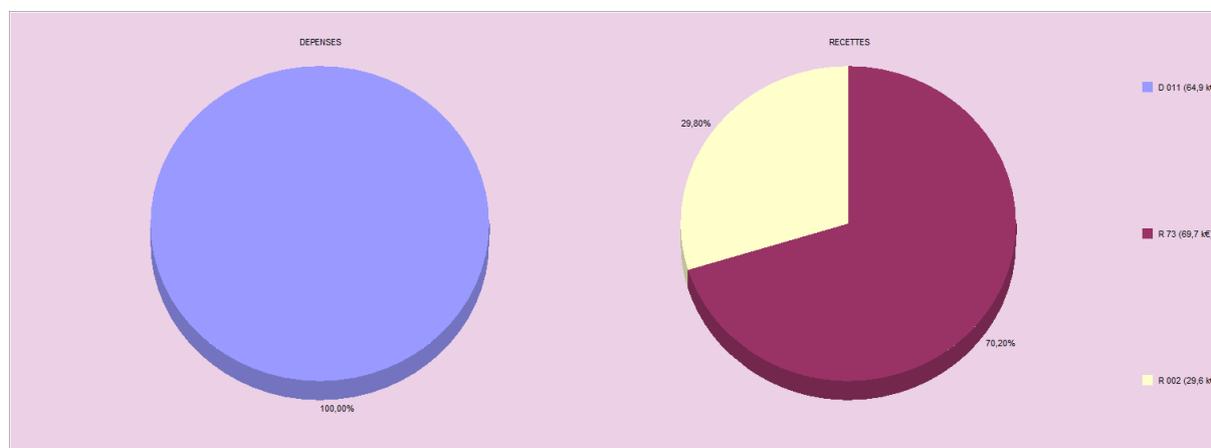
- (1) Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute
*Une note inférieure à 5 est un signe d'endettement faible.
Une note supérieure à 5 et inférieur à 10 est un signe d'endettement moyen
Une note supérieure à 10 est un signe d'endettement fort.*

- (2) Durée de vie moyenne de la dette = encours de la dette / amortissement en capital de la dette

B / LE BUDGET ANNEXE - ECOTAXE

Dépenses et recettes réalisées par chapitre – année 2023

Le budget annexe Ecotaxe retrace les mouvements comptables liés à l'usage de la part d'écotaxe (passage du pont de Ré) versée à la commune et devant être utilisée principalement pour des projets de préservation et de valorisation de l'environnement



<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	64 885,96
	TOTAL DEPENSES	64 885,96

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
73	Impôts et taxes	69 721,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	29 603,61
	TOTAL RECETTES	99 324,61

**Fait le 21 mars 2024,
Le Maire, Lina BESNIER**